

DEMANDE D'ADHÉSION et RENOUVELLEMENT

Plongeur et non plongeur – Saison 2024/2025



Groupement des Plongeurs Sauveteurs

Association de loi 1901 créée en 1977 sous le n° W142003827
Agréée Jeunesse et Sports sous le n° 14.83.026

Section Plongée, Apnée, Natation

Adresse : Piscine de la Grâce de Dieu
62 AV Père Charles de Foucault 14000 CAEN
Section affiliée à la F.F.E.S.S.M. sous le n°22140029
Adresse du site internet : <https://gpscaen.fr/>

DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE

- 1 fiche de renseignement (voir au verso)
- un certificat médical (de – 3mois) de non contre indication à la pratique des activités subaquatiques de la FFESSM.
- une attestation parentale pour les mineurs.

Sans présentation du certificat médical aucune demande de licence ne sera effectuée à la FFESSM

Informations PLONGEUR ET NON PLONGEUR

Les entraînements auront lieu : à la piscine de la Grâce de Dieu le vendredi soir de 21h00 à 22h30 et le samedi matin de 7h00 à 9h00, au stade nautique de Caen le dimanche matin de 7h45 à 9h00 (bassin intérieur), de 9h00 à 10h30 (fosse de 5 m) et le jeudi soir de 19h45 à 22h00 (fosse de 5 m); pas d'entraînement en périodes de vacances scolaires. Ils seront assurés par un encadrant. Votre présence assidue est vivement souhaitée.

L'accès aux bassins est interdit en l'absence d'un encadrant.

La répartition des lignes d'eau est à l'initiative de l'encadrant plongée.

Le code du sport (articles D321.1 à D321.4) impose à tout groupement sportif d'informer et de proposer à ses membres la faculté de souscrire une Assurance Individuelle Accident.

Du seul fait de votre licence FFESSM vous bénéficiez de la garantie "Responsabilité Civile", **qui vous couvre** contre les conséquences financières que vous pourriez être amené à connaître, dans la pratique des activités reconnues par la FFESSM, **si vous causiez un dommage à AUTRUI** et que vous en étiez déclaré responsable, ainsi que la garantie de protection juridique.

C'EST BEAUCOUP MAIS ... CE N'EST PAS TOUT ! Si vous êtes victime d'un accident, **VOUS N'ÊTES PAS ASSURÉ** ... mais vous pouvez l'être ... tout est possible, mais rien n'est fait sans votre demande. Une assurance complémentaire Fédérale individuelle accident vous est proposée. (voir au verso)

ACCES A LA PISCINE ET MISE A L'EAU

A partir du moment où votre dossier **sera complet**, l'accès aux bassins d'entraînements vous sera permis. Lors d'un entraînement, **la non présence d'un encadrant au bord du bassin, interdit toute mise à l'eau.**

Pièces à fournir			
Certificat Médical	Cotisation	1 Photo (nouveaux adhérents)	
Obligatoire (écrire en caractères d'imprimerie S.V.P.)			
NOM(usage):		PRÉNOM :	
NOM(naissance):		Lieu (naissance) : Dépt :	



ADRESSE (écrire en caractères d'imprimerie S.V.P.)

N° _____ Type voie : _____ Nom de la voie : _____

Code postal : _____ Localité de résidence : _____

Date de naissance : __ / __ / __ Profession - _____

Tél Dom : Tél Port. : E-mail :

DÉCOMPTE DE L'ADHÉSION 2025 (*)	
Licence FFESSM « adulte » (à partir de 16 ans)	48,00€
Licence FFESSM « jeune » (de 12 à 15 ans)	30,00€
J'ai déjà une licence F.F.E.S.S.M dans un autre club : je ne paye que la cotisation club (joindre une photocopie)	
Cotisation club : Plongée sous marine / Apnée	120,00€
Cotisation club : natation	75,00€
Formation plongée* N1, N2, N3	100,00€
Réductions familiale sur la cotisation club	
½ tarif pour la 3 ^{ème} personne logeant sous le même toit	-
Supplément assurance** Loisir N°1, 2, 3 ou piscine
Supplément assurance** Loisir TOP N°1, 2, 3
TOTAL(***) :	

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE FÉDÉRALE (*)
- Loisir N°1 : 23,50 € / TOP 45 €
Garanties
Décès : 15 000€
Invalidité permanente : 11 500 €
- Loisir N° 2 : 28 € / TOP 56 €
Garanties
Décès : 25 000 €
Invalidité permanente : 40 000 €
- Loisir N°3 : 48 € / TOP 93 €
Garanties
Décès : 45 000€
Invalidité permanente : 90 000 €
<u>Nage avec palmes</u>
<u>-Piscine: 13 €</u>
Garanties
Décès : 8000€
Invalidité permanente : 11 500 €

Nota :

- (*)La formation plongée comprend : 4 plongées techniques en milieu naturel, le brevet, la carte CMAS de la FFESSM, pochette zippée comprenant passeport et carnet de plongées. (coût réel 87€)
(Les cours théoriques et pratiques sont dispensés gratuitement)
- (**) Directement, à votre domicile, vous recevrez votre licence, un coupon d'abonnement à SUBAQUA au tarif préférentiel ainsi qu'une info plus détaillée sur les contrats d'assurances individuelles accident et assistance que vous êtes seul à décider de prendre ou pas; si vous ne l'avez pas fait à l'inscription.
- (***) Paiement: 1 à 3 chèques représentant le total.
Possibilité de paiement en 3 fois sur les mois octobre, novembre et décembre et en 2 fois sur les mois de novembre décembre.

(*) Nota:

- ✓ Les montants d'indemnité correspondent à ceux de la saison 2024-2025
- ✓ Le contrat d'assurance est visible sur le site www.ffessm.fr. Une copie papier est affichée au local de plongée.
- ✓ L'assurance complémentaire fédérale n'est pas obligatoire, **vérifiez vos garanties de prises en charges de ce sport par votre assurance personnelle (multirisques)**, mais devient obligatoire en cas de compétition.

Je soussigné(e) déclare l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association et les règles définies par la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins et demande mon inscription au Groupement des Plongeurs Sauveteurs.

CAEN le __ / __ / __

Signature

DATE CASI :